



Numéro de l'acte	2016-142-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-142

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Indemnités de fonction aux Maire et Adjointes Municipaux Délégués

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Les fonctions d' élu local sont gratuites.

Néanmoins une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux.

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écartées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

Considérant que la commune compte 10144 habitants,

Considérant en outre que la commune a reçu au cours des derniers exercices la dotation de solidarité urbaine, et que ce caractère justifie l'autorisation d'indemnités prévues par l'article précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (90% de l'indice brut 1015) et du produit de 33% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints.

Considérant la demande de démission d'un adjoint, pour raisons personnelles, avec en corollaire la suppression de son indemnité.

Considérant la création d'un cinquième et un sixième poste de Conseiller Municipal Délégué

- A compter du 1^{er} octobre 2016, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants pour le mandat 2014-2020 :

COMMUNE DE 20000 A 49999 HABITANTS compte tenu de la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine

MAIRE : 60% de l'indice brut 1015

ADJOINT : 22% de l'indice brut 1015

CONSEILLER DELEGUE : 8% de l'indice brut 1015

ATTRIBUTION	MONTANT EN %	MONTANT Brut EN €
MAIRE	60%	2280,88
ADJOINT 1	22%	836,32
ADJOINT 2	22%	836,32
ADJOINT 3	22%	836,32
ADJOINT 4	22%	836,32
ADJOINT 5	22%	836,32
ADJOINT 6	22%	836,32
CONSEILLER DELEGUE 1	8%	304,12
CONSEILLER DELEGUE 2	8%	304,12
CONSEILLER DELEGUE 3	8%	304,12
CONSEILLER DELEGUE 4	8%	304,12
CONSEILLER DELEGUE 5	8%	304,12
CONSEILLER DELEGUE 6	8%	304,12

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.